

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 8 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
FINANCES Affectation du Résultat 2023
Référence
4_20240408_7.1.2

Date de la convocation
02/04/2024

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a>
10/04/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

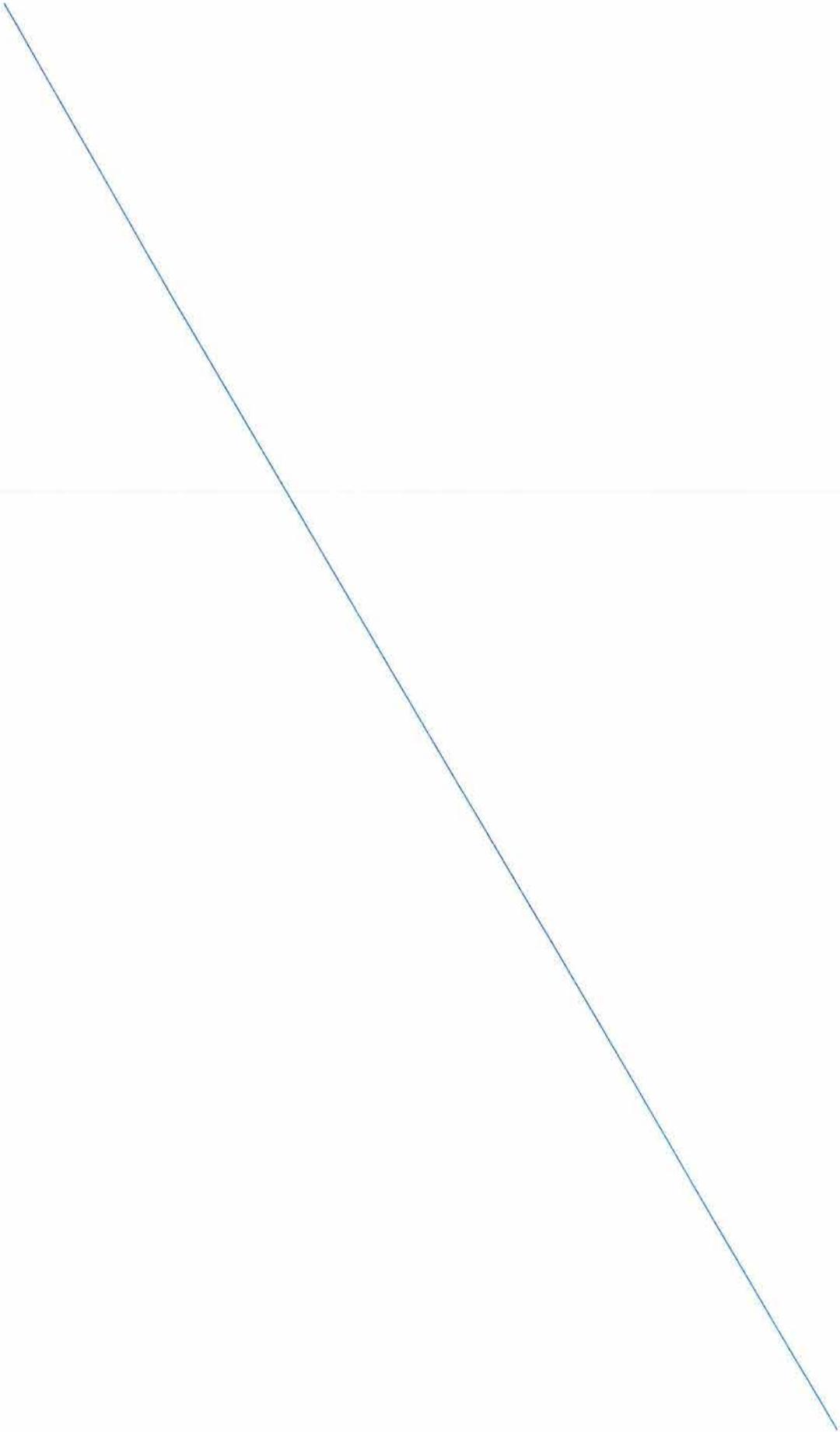
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DEWAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Francis PETIT, Didier DINOUCARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE  
Margaux DELETRE a donné pouvoir à Alain GEST  
Anne PINON a donné pouvoir à Franck DARRAGON  
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS  
Jean-Michel MAGNIER a donné pouvoir à Hubert CAPELLE  
Bernard THUILLIER a donné pouvoir à Francis PETIT.

Excusés, absents : Marc FOUCAULT, Philippe THEVENIAUD, Florence RODINGER, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Maryse VANDEPITTE, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,  
Considérant la conformité avec le compte de gestion de la trésorerie générale d'Amiens,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Par affectée investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat clôture 2023	Affectation de résultat
Investissement	- 60 259,29		- 236,21	- 60 495,50	- 60 495,50
Fonctionnement	250 918,18	64 915,29	436 001,38	622 004,27	622 004,27
Total	190 658,89	64 915,29	435 765,17	561 508,77	561 508,77

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

1) Le Comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	622 004,27 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	60 495,50 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement (ligne 002)	561 508,77 €
Total affecté au c/1068	60 495,50 €
Report ligne 001	- 60 495,50 €
Déficit global cumulé au 31/12/2023	-
Déficit reporté (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-

60 495,50 €	Au compte 1068 (recette d'investissement)
561 508,77 €	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Fait et délibéré le **08 AVR. 2024**  
Et ont signé les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,  
P. RIFFLART



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	4_20240408_712
Objet :	Finances : Affectation du résultat 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-200082063-20240408-4_20240408_712-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20240408-4_20240408_712-DE-1-1_0.xml	text/xml	914 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib4_Affectation r__sultat23.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240408-4_20240408_712-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	8 avril 2024 à 17h37min56s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	8 avril 2024 à 17h37min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	8 avril 2024 à 17h38min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 17h38min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 17h38min16s	Reçu par le MI le 2024-04-08